|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant radiation des cadres pour cause de décès**  **N°…….** |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Vu l’acte de décès de M…………………………….. en date du ……………… ,

**A R R Ê T E**

**Article 1** :M (nom-prénom) ………………………. est radié(e) des cadres à compter du (lendemain du décès) ……….

**Article 2** :Le paiement de la rémunération (TIB + NBI + SFT + primes) est versé jusqu’à la date du décès de l’agent.

**Article 3** : Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* *CNRACL*

Fait à………………………,

le……………………………

Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (ou le Président),  - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. |